

Décision

Générale

colonial

Décision n° 718 DÉCISION n° 718 du 17 juillet 1939

n° 718

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 juillet 1939

Numéro JO
n° 512 du 31/07/1939

Date du numéro
31 juillet 1939

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer en France est accordé à M. Vié (Joseph), chef de bureau de 2^e classe des secrétariats généraux des colonies. Ce fonctionnaire, classé à la catégorie, voyageant seul, prendra passage en première classe sur le paquebot D'Artagnan de la Compagnie des Messageries maritimes, attendu à Djibouti vers le 18 juillet 1939, à destination de Marseille. La dépense est imputable au budget de la Côte française des Somalis, chapitre 14, article 1er, paragraphe 1er.